

## LE FOCUS



### Les bonnes pratiques sont par ici !

Nous organisons un cycle de webconférences pour laisser la parole aux lauréats de l'édition 2023. Des moments d'échanges conviviaux pour découvrir des dispositifs d'économies d'eau inspirants et reproductibles !

5 AVRIL de  
9h00 à  
10h30

### Construire une démarche territoriale d'économies d'eau



### Connaître les usages : un préalable à la mise en place d'un plan d'actions d'économies d'eau

11 AVRIL  
de 10h30  
à 12h00



Inscription gratuite et obligatoire sur notre [site internet](#).

**DISPONIBLE EN  
REDIFFUSION !**

Vous avez raté les deux premières webconférences ? Le replay et les fiches projets des lauréats sont disponibles sous ce [lien](#).

### De grandes économies d'eau à des échelles (très) locales



SAINT MÉDARD  
DE GUIZIÈRES

TRANSELI

### Des innovations au service des économies d'eau

CCI BRETAGNE





## ON EN PARLE DANS LA PRESSE

### [LES OUTILS NUMERIQUES AU SERVICE DES ECONOMIES D'EAU]

Face à la situation hydrologique dans l'Hérault (34), les restrictions d'usages sont toujours en cours. Afin de connaître quelles sont les restrictions qui s'appliquent aux différents usagers et usages de l'eau, la [plateforme RestrEau 34](#) informe en temps réel et avec précisions les restrictions d'usage. En quelques clics, il est possible de savoir quels usages sont permis, selon les niveaux de gravité dans le département, que l'utilisateur soit un particulier, un professionnel, un exploitant agricole ou une collectivité. *Cet outil est également disponible en [Loire-Atlantique](#) et s'ajoute à l'outil [VigiEau](#) développé en 2023.*

Comment choisir un récupérateur d'eau de pluie adapté ? Selon les usages, la surface de toiture, quel volume de cuve choisir ? Quelles économies sont réalisables ? L'[application Récolt'O](#) accompagne les usagers domestiques, les collectivités, etc. dans l'achat raisonné d'un récupérateur d'eau de pluie. *Voilà de quoi avoir toutes les clés en main !*

### [ALLIER ECONOMIES D'EAU ET PRODUCTIVITE : C'EST POSSIBLE !]

La [Brasserie licorne](#), PME de 250 salariés basée à Saverne (67), a diminué ses consommations d'eau de 15 % entre 2019 et 2021 grâce à un processus qui améliore la qualité de l'eau. Les volumes d'eau consommés lors de la fabrication de la bière encrassant moins la chaudière, cela réduit la fréquence des purges et ainsi demande un nettoyage de l'équipement moins fréquent. Cela se traduit par une économie d'eau et d'énergie. Licorne consomme aujourd'hui **3,5 litres d'eau en moyenne** pour produire un litre de bière, contre **4,6 litres auparavant**.

*Vous êtes une petite ou moyenne entreprise et agissez pour économiser l'eau ? Tentez de devenir lauréat aux trophées d'économies d'eau 2024 !*

*Ouverture des candidatures le 8 avril.*



## LES APPELS A PROJET

### Renouveler vos canalisations d'eau potable !

Sur le bassin Adour-Garonne, l'Agence de l'eau propose un appel à projet « renouvellement des canalisations d'eau potable » à destination des collectivités. Les candidatures sont ouvertes jusqu'au **28 juin 2024**. [Pour en savoir plus](#)

### Aide aux bailleurs sociaux

L'appel à projet « Projets d'aménagements urbains, place à l'eau et à la nature ! » est un projet d'aide réservé aux bailleurs sociaux publics et privés du bassin Rhin-Meuse. Il est possible de candidater jusqu'au **30 juin 2024** (deuxième session). [Pour en savoir plus](#)

### « Sobriété des usages »

L'agence de l'eau Loire-Bretagne encourage toutes les actions favorables à la réduction des consommations d'eau des sites industriels. Il s'agit de limiter les tensions quantitatives qui s'exercent sur les nappes et cours d'eau et donc la vulnérabilité des activités économiques dépendantes de ces ressources. Candidatez avant le **30 juin 2024** ! [Pour en savoir plus](#).

### EC'EAU - Economie circulaire de l'eau

La région Nouvelle Aquitaine propose de soutenir tout projet innovant (étude et travaux) pour diminuer les tensions sur la ressource. Il s'adresse aux entreprises privées, aux établissements publics et de santé, aux collectivités territoriales, etc. Candidatez avant le **30 avril 2024** ! [Pour en savoir plus](#)



## ECONOMISER L'EAU EN 2024, IL FAUT GARDER LE CAP !

**Alerte économies d'eau :** Le baromètre du Centre d'information sur l'eau fait l'état en 2023 d'une baisse de la volonté nationale à adopter des pratiques plus vertueuses !

En effet, d'après le baromètre Kantar du [Centre d'information sur l'eau](#), face aux nouveaux défis de disponibilité de l'eau, les Français apparaissent en 2023 légèrement moins enclins à poursuivre l'effort de sobriété. Les trois-quarts des Français (77 %) estiment qu'il conviendra de modifier ses habitudes d'usage de l'eau, pour s'adapter. Toutefois, cela représente 12 points de moins qu'en 2022, à la même époque (89 %) ! Dans le même ordre d'idées, un certain nombre d'indicateurs relatifs au comportement éco-responsable se tassent cette année ; comme le fait de veiller aux fuites d'eau (78 % contre 88 % en 2022), prendre une douche courte au lieu d'un bain (78 % contre 84 % en 2022) ou encore utiliser des réducteurs de pression (41% contre 47% en 2022).

Le Club des économies d'eau soutient les efforts fournis par les collectivités, associations, syndicats d'eau, etc. pour sensibiliser la population aux économies d'eau et prône la co-construction des démarches d'économies d'eau avec les usagers. De cette manière, même si cette pratique prend irrémédiablement plus de temps, le consentement est présent, engendrant ainsi un effet généralement plus significatif et durable. Dans cette lignée, Eau du Bassin Rennais, lance, dans la prolongation et le renouvellement de son programme Ecodot, une concertation du public très prochainement. [Pour en savoir plus.](#)

## LE JUGE S'EST PRONONCE : PAS D'EAU, PAS DE PERMIS



Peut-on refuser un permis de construire lorsque l'eau manque ?  
La réponse est oui.

L'intercommunalité du Pays de Fayence a gelé en 2023 l'attribution des permis de construire sur son territoire face à la gravité de la situation hydrologique et hydrogéologique de la région.

Pour refuser le permis de construire, le maire de Fayence motive son refus en indiquant que le projet de construction aura des effets sur les ressources en eau dont la faible capacité est de nature à avérer un risque pour la santé et la salubrité publique, en s'appuyant sur l'article R111-2 du Code de l'urbanisme. Contestée par un promoteur, la décision a fait l'objet d'un jugement, [rendu le 23 février 2024](#) par le tribunal administratif de Toulon. « Il ressort des pièces du dossier qu'une étude portant sur les besoins en eau (...) met en évidence en juillet 2021 une insuffisance des ressources en eau à très court terme, compte tenu de l'assèchement de deux forages et du faible niveau du troisième. »

Ce jugement souligne l'intérêt de faire des études hydrologique et hydrogéologique pour sécuriser son argumentaire en droit.

Le [cabinet Landot](#) explicite trois arguments juridiques pour refuser un permis de construire :

- [L'article R.111-2 du Code de l'urbanisme](#) : il est possible de refuser un permis si le projet porte atteinte à la salubrité ou à la sécurité publique. La décision n° 412429 de 2019 du Conseil d'Etat a précisé que ce refus de permis est une solution ultime dans ces circonstances. En effet, à défaut de pouvoir délivrer le permis de construire avec des prescriptions, il est possible de le refuser ;
- [L'article L.111-11 du Code de l'urbanisme](#) : il est possible de refuser un permis de construire au motif que les équipements publics ne sont pas suffisants en l'état et que la collectivité doit réaliser des travaux publics ;
- [L'article L.2225-2 du Code général des collectivités territoriales](#) consiste à s'appuyer aussi sur les compétences communales au titre du service public de défense extérieure contre l'incendie (DECI).

## JOURNEE MONDIALE DE L'EAU : EN AVANT LES ECONOMIES D'EAU

Retrouvez différentes actions réalisées et/ ou valorisées lors du 22 mars 2024

Le SIAEPA du Cubzadais Fonsadais a proposé à 150 élèves de son territoire une journée dédiée aux enjeux de la ressource en eau. Leur démarche d'économies d'eau ne se résume pas au 22 mars mais s'inscrit dans la durée. Découvrez la [vidéo](#) relatant les petits gestes de la famille Sanzo !

De la même manière, Eau du Bassin Rennais s'est mobilisé pendant cette journée. Parmi les actions réalisées : animation d'ateliers auprès de lycéens, intervention des ambassadeurs de l'eau, distribution de kit hydro-économes, etc. Retrouvez l'ensemble des actions [sous ce lien](#).

Eau publique du Grand Lyon a sorti également son Bar à Eau à l'occasion de cette journée afin de sensibiliser les élèves aux usages de l'eau potable et s'est alliée à l'ALEC Lyon - Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la Métropole de Lyon qui a organisé des ateliers pédagogiques ! [Pour en savoir plus](#).

## PUBLICATIONS



### De nouvelles fiches projets sur notre site !

Rendez-vous sur le site internet du Club des économies d'eau pour consulter les fiches retour d'expérience des lauréats aux trophées d'économies d'eau 2023.

<https://www.club-ecodeau.fr/base-documentaire/>



## ÉVÈNEMENTS

### Évènements passés

**1<sup>er</sup> février 2024** Atelier « Maîtriser les consommations : De la connaissance des usages aux actions d'économies d'eau » au CGLE  
Les présentations sont disponibles sous ce [lien](#)

### Prochainement

**27 mars, 5 et 11 avril 2024** **Webconférences des trophées d'économies d'eau 2023**  
Plus d'informations sous ce [lien](#)

**5 avril 2024** **Webinaire tarification de l'eau**  
Ce webinaire est consacré aux enjeux de tarification progressive  
[Lien d'inscription](#)

**27 juin 2024** **Atelier « Construire une identité territoriale autour d'une démarche collective d'économies d'eau », Congrès de la FNCCR à Besançon (25)**  
Plus d'information sur le Congrès de la FNCCR sous ce [lien](#)